

# *paysage*

# **INDUSTRIEL**

« Le paysage industriel, dans la mesure où il est beaucoup plus libéré des références culturelles que la ville ou que l'habitat, semble, a priori, beaucoup plus apte à constituer le véritable paysage du XX<sup>ème</sup> siècle et, peut-être même, à représenter un des témoins de notre civilisation.

La plupart des paysages industriels que nous pouvons contempler sont liés de façon très étroite à des contraintes élémentaires. Mais ce ne sont peut être pas les contraintes les plus importantes qui dominent :

Ne devrait-on pas considérer comme nécessaire de lutter contre la réverbération de la lumière, contre la poussière, de se soucier, comme d'un élément absolument nécessaire du cheminement à l'intérieur de cet espace, d'introduire un certain nombre d'éléments nécessaires à l'outil proprement dit quitte à complexifier la notion de l'outil ?

Il s'agirait en somme de se rapprocher de l'homme. Dans cette démarche ne pourrait-on pas introduire de nouveaux éléments et en arriver à la conception d'un espace beaucoup plus organisé, notamment sur le plan plastique de façon à élargir progressivement la notion de nécessité ?

C'est aussi du point de vue de ses relations avec son environnement que l'établissement industriel peut trouver de nouvelles nécessités.

« En effet, un ensemble industriel ou un établissement industriel, se situe toujours soit par rapport à un site naturel rural, soit par rapport à une zone urbaine, et les relations entre les deux éléments sont, naturellement, extrêmement nombreuses. L'incompatibilité entre les notions de paysage industriel et de paysage naturel semble être un faux problème. Car en fait il n'existe que dans la mesure où nous conférons à ce paysage existant une certaine signification sur le plan culturel et où l'établissement nouveau peut entrer en conflit ou au contraire introduire une transformation totale.

Quelle est la tendance actuelle ?

On observe dans le processus du lotissement industriel, que l'on commence par faire table rase, c'est-à-dire par créer une plateforme absolument nette et dénudée, qui permettra à une industrie — quelle qu'elle soit — de s'implanter, en réalité une forme de dialogue aurait pu s'instaurer.

Ainsi dans le bassin minier lorrain, on constate qu'actuellement l'industrie agit comme déprédatrice de l'espace boisé naturel existant ; elle n'en tient pas compte ; elle empiète sur le domaine boisé sans savoir exactement quel rôle cet espace peut jouer, — et on sait qu'il est considérable notamment sur le plan de l'assainissement et de

l'épuration de l'atmosphère ainsi que sur le plan de la composition du paysage. Celui-ci semble plus intéressant et plus complexe justement que les paysages du Nord qui ne disposent pas de ce milieu naturel. — Tout se passe comme si l'établissement industriel n'avait pas dominé son problème et comme s'il consommait son espace sans avoir réalisé une unité organique avec lui.

Sur le plan pratique, on peut considérer que déjà le problème a fortement évolué avec le lotissement industriel ou du moins avec certains exemples de lotissements industriels, dans lesquels on a introduit, quelques données supplémentaires. Le lotissement, beaucoup plus que l'établissement lui-même permet en effet, dans la mesure où ce n'est pas l'industriel qui est décideur, mais une collectivité locale d'introduire quelques précautions supplémentaires, par exemple, au niveau des écrans, au niveau de la relation avec le voisinage, au niveau de l'utilisation de cet espace, notamment en tenant compte des besoins de loisir ou du moins de la promenade. Ainsi on y intègre des restaurants, des clubs. Peu à peu on arrive à une image beaucoup plus complète : celle d'un milieu de travail.

On peut imposer, peut-être par le biais d'un cahier des charges, un certain nombre de contraintes qui, avec le temps, permettent de constituer réellement un paysage d'ensemble. Au niveau des relations avec le voisinage, les tentatives sont également nombreuses et se situent peut-être d'abord au niveau de l'effort tenté pour essayer d'insérer des zones industrielles dans un milieu donné, par des organismes d'aménagement régional, au niveau des OREAM, par exemple ou des GEP.

Nous connaissons plusieurs de ces tentatives ; elles consistent, non plus à traiter le paysage industriel en soi, mais à voir quels types de relations peuvent s'établir entre cette fonction et d'autres fonctions d'occupation du sol, non seulement le réseau de communications, non seulement le transport d'énergie mais également éventuellement des zones d'habitat et des zones de loisirs : c'est à ce moment que peuvent se tisser toutes ces trames de relations entre différentes fonctions et qu'on peut éviter — comme cela est extrêmement visible en particulier dans les paysages industriels de Lorraine — ce désordre total de juxtapositions d'éléments qui ne dialoguent absolument pas. Cela permettrait d'aboutir peut-être, comme nous en tentons l'expérience au niveau de l'axe Metz-Thionville, à une sorte d'ordonnement des paysages dont la dominante sera certainement l'image industrielle mais interprétée — et interprétée si possible au niveau supérieur dont je parlais tout à l'heure..

**J. SGARD**

rapport aux journées d'études  
AMÉNAGEMENT ET NATURE 1972